

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 053-200033298-20251125-DEL2025126-DE



R.O.B. 2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Informez sur la situation financière
Présentez les résultats et les analyses
Débattez des orientations budgétaires

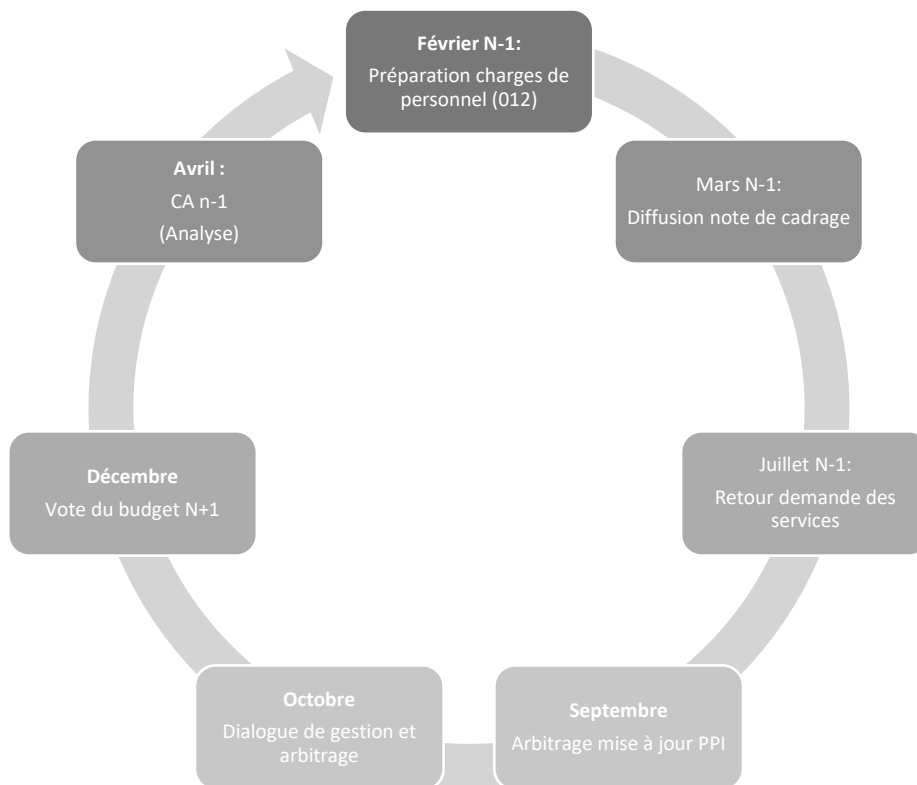
SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT GENERAL	4
1- Le contexte international et national	4
2- Le contexte local des EPCI	6
3- Relations financières entre la Communauté de Communes des Coëvrons et les communes	9
4- La mise en œuvre du Pacte de Solidarité Financière et Fiscale (PS2F)	11
ÉVOLUTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION	12
LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE	13
1- Le budget général	13
2- Les charges de personnel (012)	17
3- L'endettement de la collectivité	25
4- Les budgets annexes	28
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	33
1- La prospective financière	33
2- Le budget général : section de fonctionnement	34
3- Le budget général – section d'investissement	35
CONCLUSION	39

Le Rapport d'orientation budgétaire : une base prospective autour d'une logique pluriannuelle

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) qu'il précède ou encore du compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il traite¹.

Le ROB s'inscrit dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations de moyen et long terme de la collectivité. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public demeure de plus en plus incertain, complexe voire illisible, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensable.



Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété, depuis le début de l'exercice 2020, par le développement d'un pilotage des politiques publiques par la performance (5P).

Si le ROB se veut le plus précis possible, il n'est pas l'égal d'un rapport de présentation de budget 2026 ou du compte administratif 2025. Il convient donc de garder un regard distancié sur les éléments du présent rapport.

¹ Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/24/INTB1603561D/JO/texte>

1- Le contexte international et national

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection.

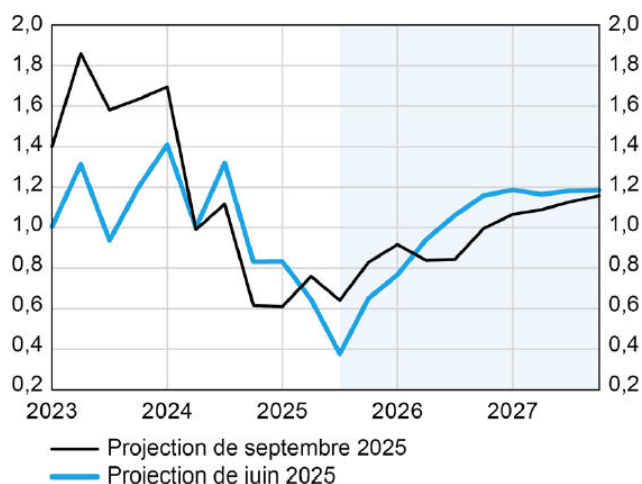
Les dernières projections économiques prennent en considération quelques éléments marquant pour la situation économique nationale :

- Le nouvel accord commercial signé entre l'Union Européenne et les Etats-Unis le 27 juillet dernier ;
- Une situation politique incertaine qui maintient le déficit public à 5,4% du PIB.

➤ Un PIB qui reste en croissance

Selon les études de projections macroéconomique de la Banque de France, la croissance atteindrait en 2025 0,7 %. La Banque de France évalue la croissance 2026 à 0,9 % et 1,1 % en 2027. La croissance au premier semestre aura surpris positivement porté par la contribution positive des variations de stocks. La consommation des ménages a cependant diminué sur cette période, en partie pour des raisons ponctuelles : repli des achats automobiles après une forte hausse en fin 2024 (anticipation du changement des bonus-malus) et moindre consommation d'énergie au regard de température plus clémente. Le taux d'épargne a ainsi atteint 18,9 % au deuxième trimestre, plus haut niveau depuis la fin des années 1970 (hors période COVID). La consommation et l'investissement des entreprises resteraient freinées en 2025 par le contexte politique avant de repartir en 2026 et 2027.

Deux incertitudes majeures subsistent pour les prochaines années : la politique budgétaire 2026 qui pourrait renforcer les comportements attentistes des entreprises et des ménages et la mise en application de l'accord commercial entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.



Croissance du PIB réel

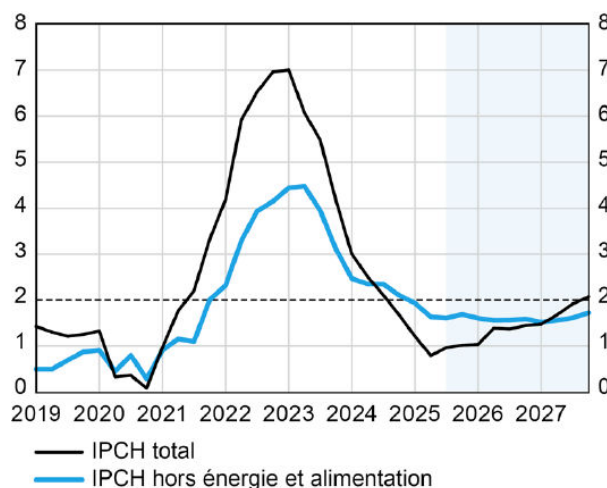
Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2025 et projections Banque de France

➤ Un net repli de l'inflation en 2025

En 2025, l'inflation totale, mesurée par l'indice harmonisé, devrait nettement reculer pour s'établir à 1% en moyenne annuelle après 2,3% en 2024. Ce reflux s'expliquerait principalement par la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année.

En 2026, une remontée modérée de l'inflation totale est attendue, à 1,3% en moyenne annuelle, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8 %, et se rapprocherait ainsi de 2 %. Elle serait à nouveau accrue cette année-là par les prix de l'énergie avec l'introduction du second marché du carbone européen (SEQUE-UE 2), même si l'effet des nouveaux quotas d'émissions demeure très incertain compte tenu des mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) ralentirait à 1,7 % en 2025, après 2,3 % en 2024, puis se stabiliserait à 1,6 % en 2026 et 2027. La contribution des services resterait globalement inchangée sur cette période.



Évolution de l'indice des prix à la consommation

Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2025 et projections Banque de France

➤ Le Projet de Loi de Finances 2026

A peine publié, le projet de loi de finances est déjà contesté sur le montant de l'effort demandé aux collectivités. Si le gouvernement l'estime à 4,6 milliards d'euros, le président du Comité des finances locales et premier vice-président délégué de l'Association des Maires de France évalue la facture totale pour le secteur local à 8 milliards d'euros. Sachant que le chiffre de 4,6 Md€ annoncé par le gouvernement représente déjà un effort doublé par rapport aux 2,2 milliards lors de la dernière loi de finances.

En haut de la liste figure le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico), porté d'un à deux milliards d'euros. Avec un mécanisme encore plus coercitif que le précédent puisqu'il doit être remboursé sur 5 ans à 80 % et seulement si les dépenses totales des collectivités sont inférieures à l'inflation.

A ce montant s'ajoute la réduction du fonds vert de 500 M€, passant de 1,15 Md€ cette année à 650 millions en 2026, la baisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 200 M€.

Contrairement au gouvernement, mais comme la Cour des comptes décompte de l'effort demandé aux collectivités en 2025, le président du CFL intègre également dans la facture les 1,4 Md€ de hausse de cotisations CNRACL que devront payer les collectivités en 2026, cela représente une dépense d'environ 230-250 k€ pour la Communauté de Communes des Coëvrons en 2026. Sachant que ces hausses continueront en 2027 et 2028 dans les mêmes proportions.

Le PLF intègre également la réduction de 900 millions d'euros des prélèvements sur recettes de l'Etat dont 800 M€ au titre de la baisse de la compensation d'exonération de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière et de CFE sur les locaux industriels soit une baisse de recette de près de 400 k€/an pour les Coëvrons.

Sont inclus enfin les 700 M€ de FCTVA en moins, suite à la volonté du gouvernement de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement, une perte d'environ 20 k€/an pour la collectivité.

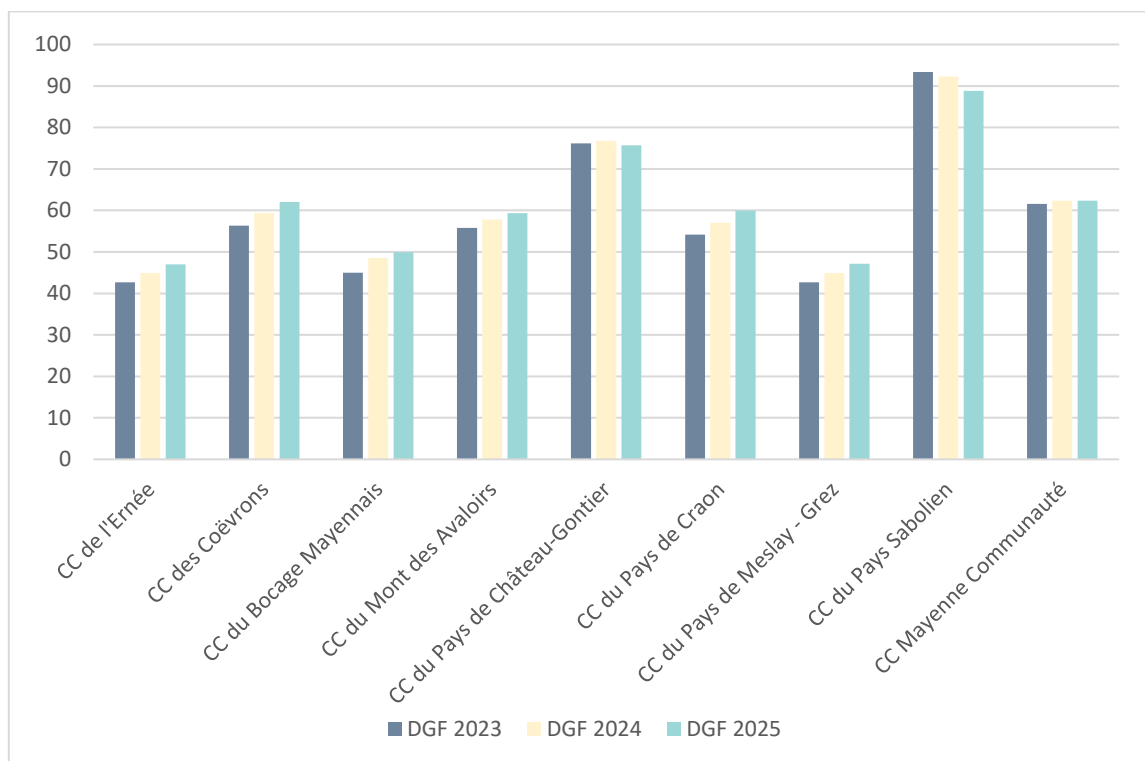
La copie n'est pas définitive mais elle laisse présager d'un effort supplémentaire pour les collectivités par rapport à l'année précédente.

Conclusions relatives au texte du 15/10 du PLF 2026 susceptible d'évolué d'ici la fin de l'année.

2- Le contexte local des EPCI

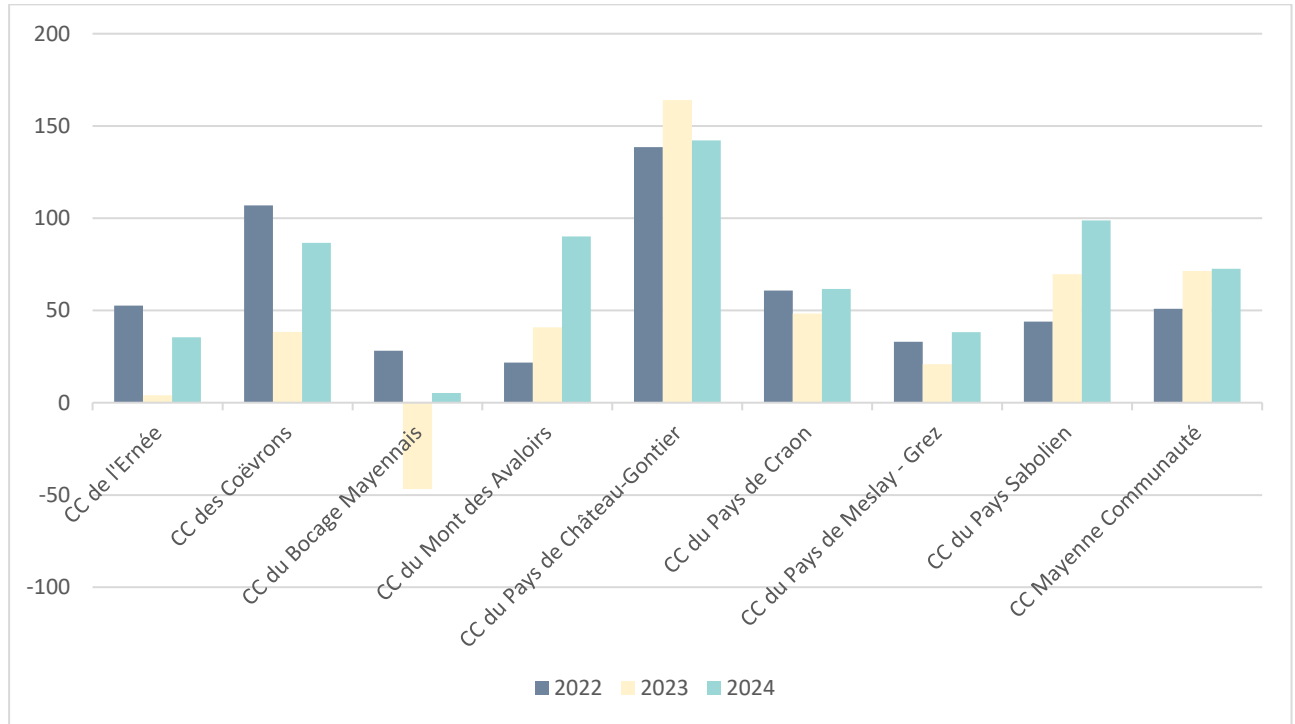
À ce stade de réflexion du ROB, il semble pertinent de mettre en perspective le positionnement de la Communauté des Coëvrons par rapport à d'autres Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) mayennais et selon un certain nombre d'indicateurs fiscaux et de gestion qui sont les suivants :

➤ DGF en € par habitant entre 2023 et 2025



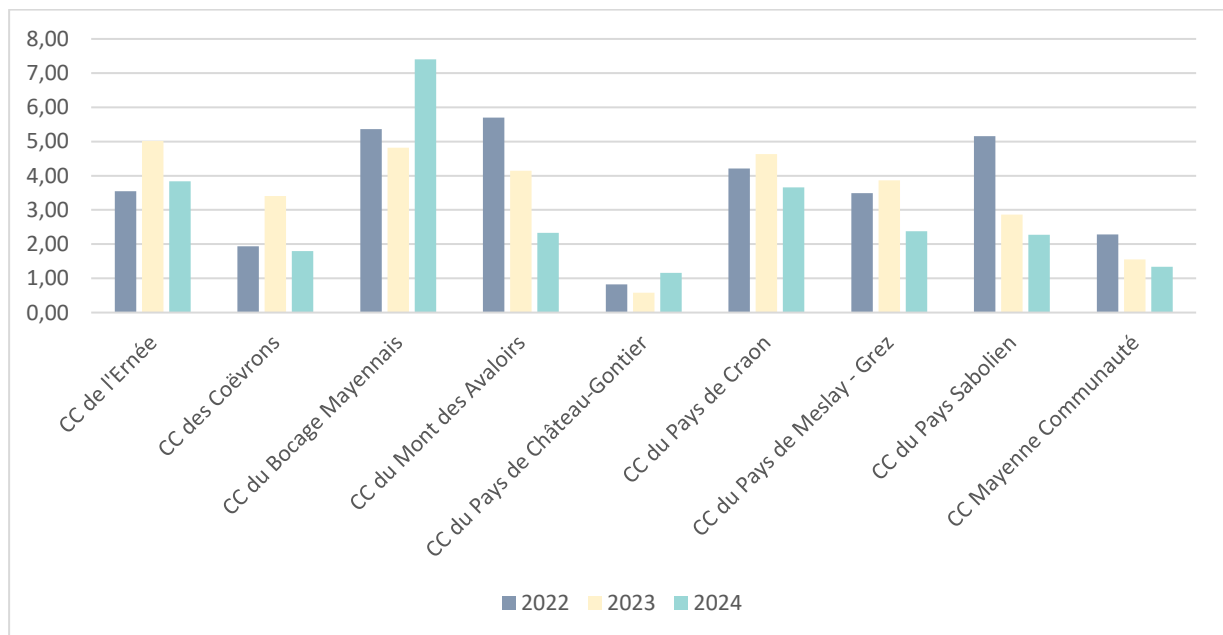
Le montant de DGF par habitant évolue peu pour l'ensemble du territoire. Pour les Coëvrans, ce montant est proche de la moyenne, soit 62 € par habitant pour une moyenne de 63 €.

➤ **L'épargne nette en € par habitant entre 2022 et 2024**



Le niveau de l'épargne nette constatée de 2021 à 2023 sur l'ensemble des EPCI hors Laval Agglomération est très fluctuante, et accuse de nettes différences d'une collectivité à l'autre. Pour les Coëvrans, la baisse 2023 est principalement due par l'abondement au budget ZA/ZI d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 900 k€.

➤ **Le délai de désendettement entre 2022 et 2024**



Aucune collectivité ne dépasse le niveau de 7 années, communément établi comme un niveau maximal en matière de soutenabilité. Il reste encore bas pour Mayenne communauté et le Pays de Château-Gontier. Le ratio est à mettre en corrélation avec l'évolution de l'épargne

nette vue ci-dessus. Pour la Communauté de communes des exceptionnelles vers les budgets ZA/ZI explique en partie la progression du ratio en 2023.

Ces mêmes ratios peuvent être également mis en comparaison avec des EPCI de périmètres similaires et auprès desquels le territoire s'étalonne régulièrement, notamment en matière de développement économique mais aussi d'attractivité :

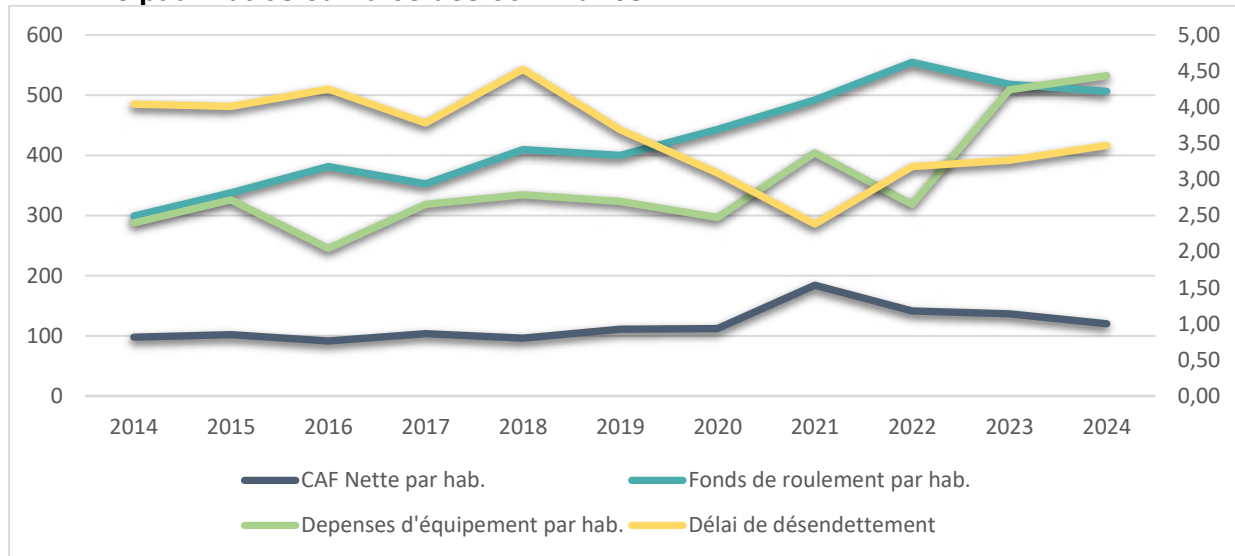
EPCI	Délai désendettement			DGF par habitant			CAF nette par habitant			Fonds de roulement par habitant		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
CC des Coëvrons	1,9	3,4	1,8	55	56	59	107	38	87	234	272	243
CC de Sablé-sur-Sarthe	1,7	1,2	0,8	70	70	70	75	100	136	195	205	221
CC du Pays des Herbiers	5,2	2,9	2,3	94	93	92	44	70	99	147	189	242
CC Mayenne Communauté	2,3	1,6	1,3	61	62	62	51	71	73	457	439	370
Total	2,6	2,1	1,5	70	70	70	68	71	97	272	287	276

En ce qui concerne l'action des EPCI en faveur des communes, il est à remarquer que 27 des 71 EPCI des Pays de Loire (38%) versent une Dotation de Solidarité Communale (DSC) à leurs communes membres, avec de fortes disparités tant par le nombre d'EPCI par département que par les montants attribués.

Département	EPCI	DSC versée 2024 (€)	DSC versée 2024 (€/h)
Loire-Atlantique	CA CAP Atlantique	1 227 998	11
Loire-Atlantique	CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE	18 109 763	127
Loire-Atlantique	CC de Nozay	200 000	12
Loire-Atlantique	CC d'Erdre et Gesvres	1 752 718	25
Loire-Atlantique	CC du Pays d'Ancenis	4 593 581	64
Loire-Atlantique	CC Estuaire et Sillon	252 502	6
Loire-Atlantique	CC Grand Lieu Communauté	2 651 008	62
Loire-Atlantique	Nantes Métropole	38 389 971	55
Maine et Loire	CA Agglomération du Choletais	452 625	4
Maine et Loire	CU Angers Loire Métropole	11 595 965	37
Mayenne	CA Laval Agglomération	1 055 544	9
Mayenne	CC de l'Ernée	32 500	2
Mayenne	CC des Coëvrons	450 000	16
Mayenne	CC du Pays de Château-Gontier	1 029 254	33
Mayenne	CC du Pays de Meslay - Grez	142 708	10
Mayenne	CC Mayenne Communauté	645 924	16
Sarthe	CU Le Mans Métropole	5 243 637	24
Vendée	CA du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	413 659	5
Vendée	CA La Roche-sur-Yon Agglomération	1 980 729	19
Vendée	CA Terres de Montaigu	671 692	13
Vendée	CC de Vie et Boulogne	500 000	10
Vendée	CC du Pays de la Châtaigneraie	100 000	6
Vendée	CC du Pays de Mortagne	200 000	7
Vendée	CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	500 000	17
Vendée	CC du Pays des Acharde	2 286 323	110
Vendée	CC du Pays des Herbiers	544 000	17
Vendée	CC Pays de Fontenay - Vendée	363 000	10

3- Relations financières entre la Communauté de Coëvrons et les communes

➤ Principaux ratios cumulés des communes :



A l'échelle du territoire le délai de désendettement est inférieur à 4 années et se maintient en dessous du seuil prudentiel de 7 années sur toute la période.

De 2014 à 2021, à mesure que l'encours de dette diminuait et que les résultats financiers progressaient, le territoire a pu renforcer son fonds de roulement avant d'entamer son cycle d'investissement postélectoral. Malgré les charges induites par les crises sanitaires de 2020 et 2021, la fermeture d'un certain nombre de services et les dispositifs de compensation de l'Etat ont entraîné un regain temporaire des capacités d'autofinancement.

Depuis 2022, les crises successives politiques, militaires, énergétiques et inflationnistes ont impacté les marges de manœuvre financières locales. Ces crises couplées aux programmes d'investissement mis en œuvre sur cette période ont entraîné une phase d'endettement supplémentaire se traduisant par un délai de désendettement en progression.

➤ **DSC versée aux communes :**

Commune	2023	2024	2025
Assé-le-Bérenger	7 865	8 971	9 203
Bais	18 783	21 382	24 166
Blandouet-Saint Jean	8 961	9 783	10 942
Brée	7 942	9 338	10 715
Champgenéteux	8 798	9 611	10 530
Évron	115 518	131 431	145 349
Gesnes	3 368	3 814	4 236
Hambers	10 441	12 084	13 041
Izé	7 285	7 983	8 981
La Bazouge-des-Alleux	8 937	9 895	11 079
La Chapelle-Rainsouin	6 641	7 298	8 690
Livet	2 664	3 067	3 532
Mézangers	9 231	10 159	11 374
Montsûrs	45 165	51 181	56 279
Neau	10 611	12 693	13 797
Sainte-Gemmes-le-Robert	12 032	13 112	15 110
Sainte-Suzanne-et-Chammes	19 013	20 243	21 633
Saint-Georges-le-Flécharde	6 646	7 306	7 867
Saint-Georges-sur-Erve	6 571	7 583	8 469
Saint-Léger	5 418	5 644	6 496
Saint-Pierre-sur-Erve	2 420	2 652	2 875
Saint-Thomas-de-Courceriers	2 687	2 821	3 240
Saulges	5 366	5 880	6 643
Thorigné-en-Charnie	3 281	3 526	3 899
Torcé-Viviers-en-Charnie	12 475	13 800	15 952
Trans	3 772	4 247	4 836
Vaiges	16 288	17 753	19 784
Vimartin-sur-Orthe	17 283	20 147	22 779
Voutré	14 538	16 597	18 500
Total	400 000	450 000	500 000

Comme prévu par le pacte financier et fiscal, la dotation de la CC atteint 500 000 € en 2025.

4- La mise en œuvre du Pacte de Solidarité F (PS2F)

Le Pacte de Solidarité Financière et Fiscale a vocation à régir les relations financières entre la Communauté de communes et ses communes membres.

Approuvée le 11 décembre 2017, le PS2F n'a pas connu d'évolution majeure en 2025. De nombreuses actions avaient été entreprises en 2023 et 2024 sur la Dotation de Solidarité Communautaire et la rationalisation des compétences communautaires.

Seule action qui n'a pas été mis en œuvre sur la taxe d'aménagement.

Le début du mandat 2026-2032 sera l'occasion de remettre en débat les relations financières entre les communes et la Communauté de communes. Dans les sujets qui seront notamment à aborder figurera la finalisation du transfert des Zones d'activités économique.

En effet lors du précédent transfert, seuls les terrains à bâtir ont été transférés à la Communauté de communes. Les ZA « pleines » sont restées dans le giron communal, ce qui est contraire à la réglementation. L'idée est de finir le travail d'inventaire (identification des ZA terminées) et d'estimer la charge de fonctionnement et d'investissement avant d'engager le transfert. Ce transfert ne pourra se faire sans transfert de charge, qui pourrait être élevé pour certaines communes.

ÉVOLUTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Les politiques de mutualisation au sein de la Communauté de communes des Coëvrons ont connu une forte accélération depuis 2016. En premier lieu en renforçant les liens entre la ville d'Evron et l'EPCI puis en ouvrant les dispositifs à l'ensemble des communes du territoire.

2025 aura été une nouvelle étape importante dans l'organisation du territoire. En fin de mandature, il n'est pas prévu d'évolution majeure dans les pratiques de mutualisation entre les communes et la Communauté de communes.

Dans les principales nouveautés, il convient de noter :

- L'intégration des communes de Trans et Saint-Thomas-de-Courceriers au dispositif de l'employeur unique ;
- La mise à jour des modes de calcul des services communs « Finances » et « Commande publique » pour les communes adhérentes au dispositif de l'employeur unique ;
- La création d'un Service Informatique Commun (SIC) à compter du 1^{er} janvier 2026 et ouvert à l'ensemble des communes (adhérentes ou non au dispositif de l'employeur unique) ;
- L'évaluation du Service Technique Commun dont les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2025.

Comme pour le PS2F, le début du mandat 2026-2032 sera l'occasion de remettre en débat les pratiques de mutualisation qui restent très poussées dans les Coëvrons. Peu de territoire en France ont des pratiques de mutualisation aussi poussées entre la Communauté de communes et les communes. Ce modèle aura permis de stabiliser l'organisation territoriale, tout en laissant aux communes leur liberté d'actions.

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA C

Le système de gestion interne articulante le budget autour d'une lecture politique ainsi schématisé :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Ce système de gestion permet, depuis l'exercice 2020, une lecture aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du bureau communautaire et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'une évaluation embarquée afin de mesurer les effets des mesures prises. Les PAP ont été redessinés pour ce budget 2025 en prenant en considération :

- Le nouveau projet de territoire ;
- Les enjeux de transversalité et d'optimisation des compétences internes dans une logique d'efficience des moyens ;

Ces PAP permettront d'adapter la segmentation stratégique de la collectivité au regard du nouveau projet de territoire.

Cette base de travail aura permis à la Communauté de communes d'engager au début de l'année 2025 un travail avec le bureau communautaire sur les futures TRAJECTOIRES financières à horizon 2027. L'objectif de ces échanges, menés principalement avec le bureau communautaire, aura été d'identifier les priorités politiques et les possibilités de réorienter les politiques communautaires. Le contexte financier des collectivités impose une proactivité pour garder une situation financière saine permettant à la Communauté de communes de poursuivre l'accompagnement de l'évolution du territoire.

1- Le budget général

La section de fonctionnement

➤ Présentation des coûts de services nets des produits :

Charges à caractère général (comptes 011, 014 et une part du 65), charges de personnel (012) et les produits (comptes 70, 74 et 75)

Une première approche des prévisions établies par les services permet d'évaluer la charge nette de fonctionnement de ceux-ci par mission, en comparaison du Compte Financier Unique (CFU) de 2024 et du budget primitif 2025. Le détail par programme est présenté en annexe.

Les charges de personnel sont les charges propres à la Communauté de Communes (AC mutualisation déduites).

MISSION	Coût net CA 2024	Coût net BP 2025	Prévision coût net BP 2026	Delta coût net sur CA 2024	Evolution coût net sur CA 2024	Delta sur BP 2025	Evolution coût net sur BP 2025
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	257 739	189 070	208 446	-49 293	-19%	19 376	10%
B-ENVIRONNEMENT	-55 934	68 209	10 603	66 537	-119%	-57 606	-84%
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	3 478 001	3 999 977	4 252 561	774 560	22%	252 584	6%
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE *	13 515	2 009	15 888	2 373	18%	13 879	691%
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL *	187 909	21 127	170 416	-17 493	-9%	149 289	707%
F-RAYONNEMENT CULTUREL	1 570 623	1 731 107	1 618 341	47 718	3%	-112 766	-7%
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	1 047 278	1 167 110	1 161 167	113 889	11%	-5 943	-1%
H-ENFANCE & JEUNESSE	592 507	943 644	843 293	250 786	42%	-100 351	-11%
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	46 381	40 370	39 845	-6 536	-14%	-525	-1%
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	497 263	586 269	548 241	50 978	10%	-38 028	-6%
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	222 201	421 524	457 304	235 103	106%	35 780	8%
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	279 078	213 689	258 016	-21 062	-8%	44 327	21%
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	380 064	345 834	411 817	31 753	8%	65 983	19%
N-GOUVERNANCE	209 244	208 408	190 342	-18 902	-9%	-18 066	-9%
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	1 186 036	1 173 977	1 270 380	84 344	7%	96 403	8%
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	179 355	207 744	230 589	51 234	29%	22 845	11%
Q-ELUS LOCAUX	37 924	36 842	40 038	2 114	6%	3 196	9%
S-PROXIMITES	31 920	89 733	51 486	19 566	61%	-38 247	-43%
	10 172 323	11 450 944	11 800 958	1 628 635	16%	350 014	3%

*Dépenses et recettes principalement reportées en budget annexe

La charge globale, avant arbitrage du dialogue de gestion, fait état d'une variation de 16 % par rapport au Compte Financier Unique 2024 et de 3 % par rapport au budget initial 2025.

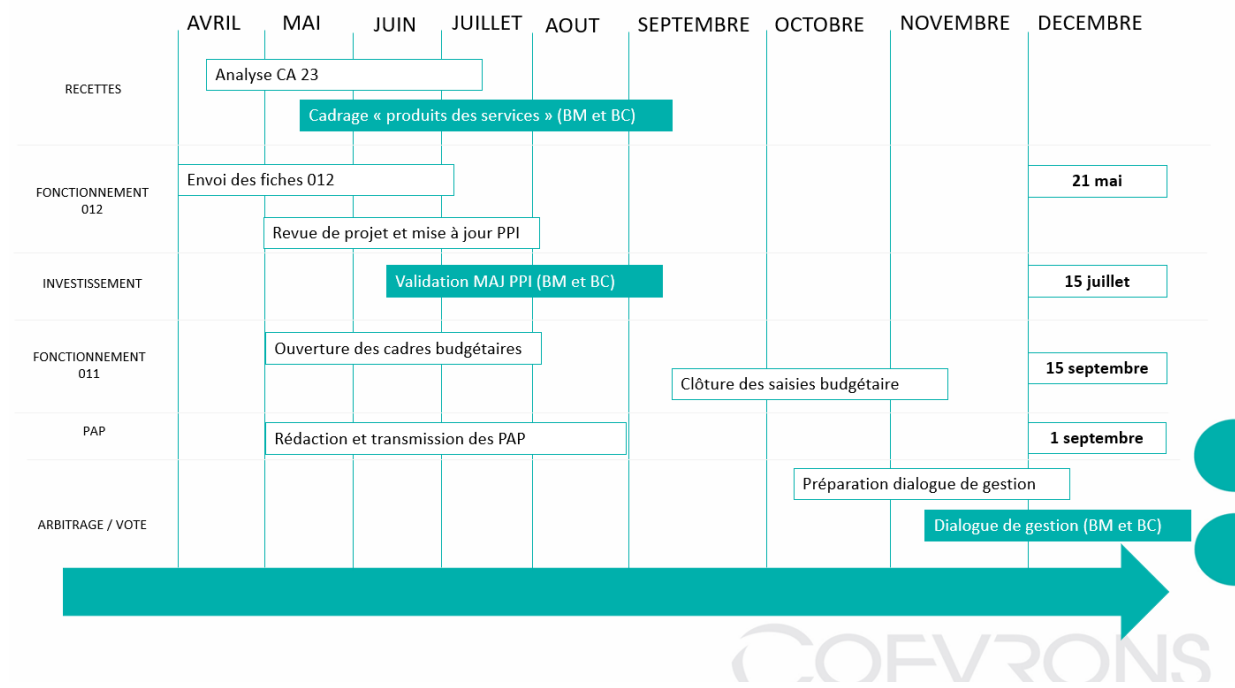
Quelques éléments à noter :

Le BP est structurellement plus important que le CFU. Même si la pratique de la Communauté de communes de travailler son BP au regard du CFU N-2 permet de se rapprocher du réel, certaines prévisions budgétaires sont effectuées 15 à 18 mois avant réalisation. C'est une des principales raisons qui explique les écarts entre le CFU 2024 et les BP 2025 et 2026. C'est particulièrement le cas sur les dépenses de personnel. La prévision budgétaire se base sur les effectifs votés en année pleine. Les vacances de poste viennent diminuer le montant prévisionnel.

Le ROB est réalisé avant les arbitrages budgétaires qui viendront modifier ce qui sera présenté au budget 2026.

Enfin, entre 2024 et 2026, quelques changements de périmètre peuvent expliquer en partie ces évolutions (transfert d'équipements, mise en service du Jardin Aquatique en année pleine, ...).

Calendrier d'élaboration budgétaire :



➤ **Les autres charges de gestion (65)**

- Subventions aux associations

L'enveloppe dévolue aux subventions est maintenue au même niveau que les années précédentes, soit 207,5 k€, pour 164 k€ fléchés et dont les dossiers de demande sont en cours d'examen par les commissions compétentes selon le domaine d'activité des associations.

- Contribution SDIS

L'évolution de la participation au SDIS est évaluée à 730 k€ contre 714 k€ notifiée en 2024 (+2%).

○ *Subventions aux budgets annexes*

Les budgets annexes à caractère administratif peuvent être subventionnés par le budget principal afin de contribuer à leur équilibre. Il en est ainsi pour les budgets BIC, Musée et Grottes, Cinéma, Tourisme, Photovoltaïque. L'objectif est de stabiliser le montant de ces versements du budget général au travers d'un suivi prospectif des budgets annexes.

Budgets annexes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREVU 2025	PREVU 2026
MUSEE GROTTES						442 192	368 675	331 669
BIC	282 878	334 723	397 322	378 000	732 706	223 236	251 950	250 000
OFFICE TOURISME	11 664	280 024	308 578	274 254	276 163	318 336	305 742	301 294
CINEMA	-	102 000	115 493	223 442	176 080	175 639	221 435	230 000
TOTAL	294 542	716 747	821 393	875 696	1 184 949	1 159 403	1 147 802	1 112 963

Le budget annexe des ZI et des ZA est un budget de type « lotissement », faisant l'objet d'une comptabilité particulière, et dont le recours à la subvention du budget principal se doit d'être de caractère exceptionnel.

Le budget annexe « déchets » est un SPIC et doit règlementairement être équilibré sans recours à la subvention du budget général, sauf cas précis fixés par la loi.

2- Les charges de personnel (012)

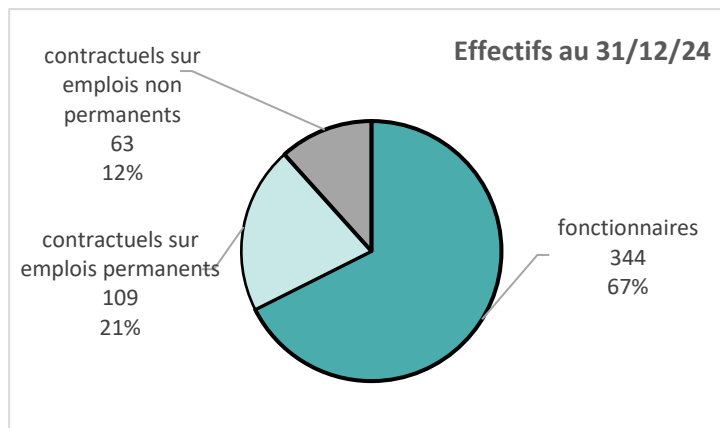
La structure des effectifs

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Effectifs

⇒ **516 agents employés** par la collectivité au 31 décembre 2024

- 344 fonctionnaires (67%)
- 109 contractuels permanents (21%)
- 63 contractuels non permanents (12%)



N.B. : 10 agents de plus qu'au 31/12/23, avec une répartition identique

⇒ **13 % des contractuels permanents en CDI (14 agents)**

⇒ **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité (le DGS)**

⇒ **Précisions emplois non permanents**

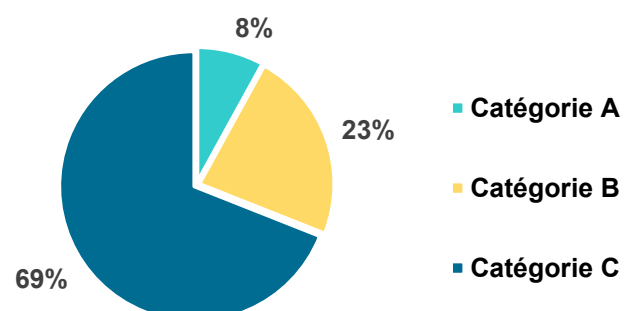
- 16 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé (10 agents en CDD insertions) ;
- 57 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels (36 agents) ;

Caractéristiques des agents permanents

⇒ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	17%	23%
Technique	50%	51%	50%
Culturelle	7%	19%	9%
Sportive	2%	1%	2%
Médico-sociale	4%	6%	5%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	11%	6%	10%
TOTAL	100 %	100 %	100 %

⇒ **Répartition des agents par catégorie**



⇒ Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	46 %	54 %
Contractuels	31 %	69 %
Ensemble	43 %	57 %

⇒ Les principaux

Cadres d'emplois	%
Adjoints techniques	35 %
Adjoints administratifs	12 %
Adjoints d'animation	9 %
Agents de maîtrise	9 %
Rédacteurs	7 %

La moyenne d'âge des agents de la Communauté de communes des Coëvrons est de 45 ans.

La masse salariale

Le chiffrage de la masse salariale totale de l'employeur unique pour 2026 est estimé autour de 20,7M€.

Il a été réalisé sur la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023, des taux de cotisations connus dont l'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL (37,65% contre 34,65% en 2025), soit une augmentation pour 2026 de l'ordre de 230 000 €, de la participation employeur à la protection sociale complémentaire à compter du 1er janvier 2026 (forfait de 15 € brut par mois et par agent ayant souscrit un contrat labellisé en son nom) et au vu des demandes des services ou des communes de proximité.

	Prévision 012			
	ROB 2025	% 2025	ROB 2026	% 2026
3C	14 279 310 €	67%	13 790 525 €	67%
Evron	3 964 973 €	19%	3 933 296 €	19%
Communes de proximité	1 878 277 €	9%	1 898 115 €	9%
Régie des eaux	1 130 412 €	5%	1 110 250 €	5%
Total	21 252 972 €	100%	20 732 186 €	100%

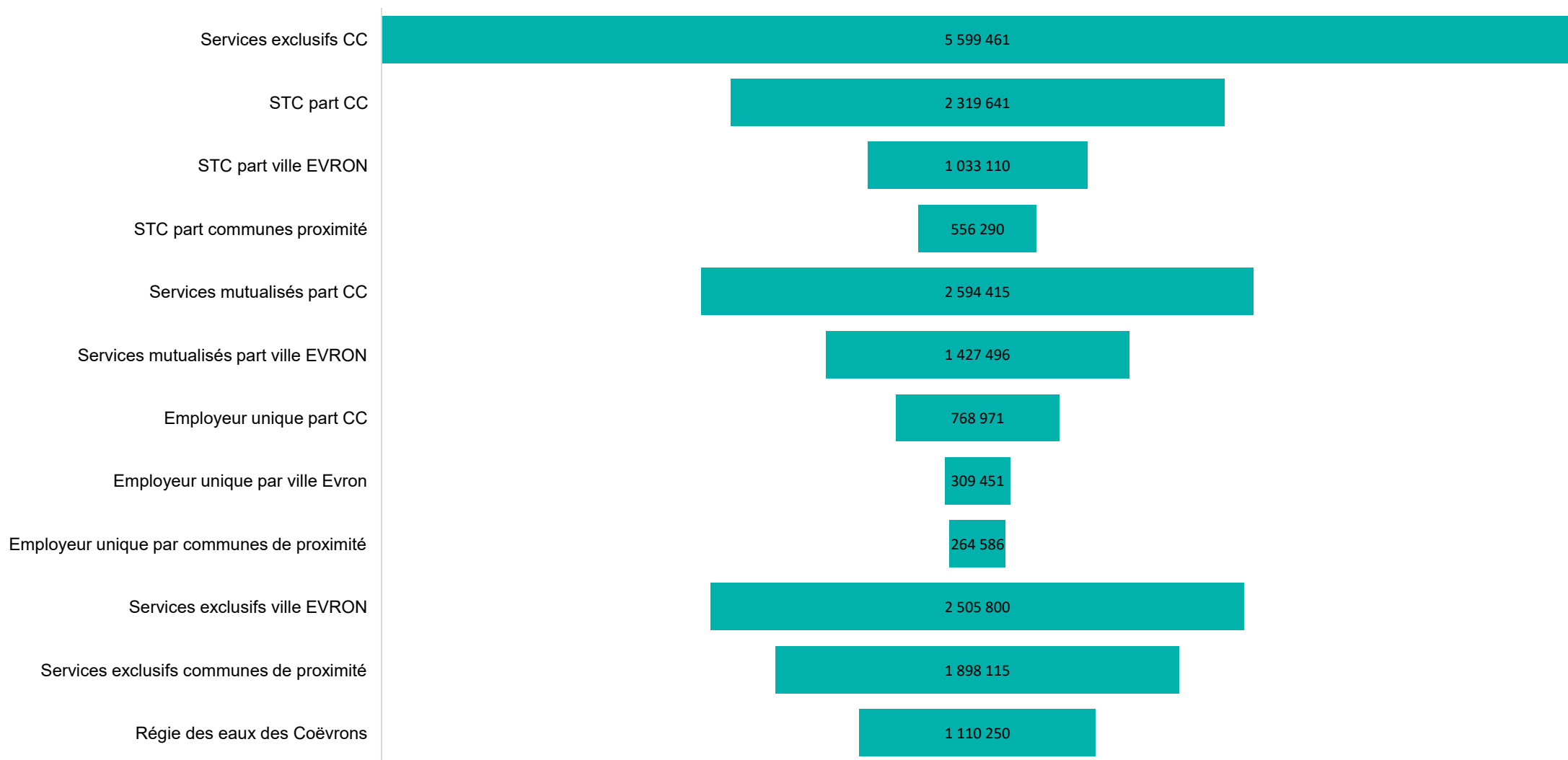
La répartition de la masse salariale de l'employeur unique par nature est présentée ci-dessous :

Répartition du 012	012 - hors Régie des Eaux	% 012	Régie des Eaux	Cumul toutes collectivités	%
Traitement indiciaire	10 663 058 €	54,34%	535 939 €	11 198 997 €	54,02%
Nouvelle bonification indiciaire	70 871 €	0,36%	2 954 €	73 825 €	0,36%
Supplément familial de traitement	125 611 €	0,64%	10 212 €	135 823 €	0,66%
Régime indemnitaire	1 762 790 €	8,98%	194 137 €	1 956 927 €	9,44%
Indemnité de fin de contrat	41 905 €	0,21%	0 €	41 905 €	0,20%
Charges sociales obligatoires	5 820 646 €	29,66%	321 776 €	6 142 422 €	29,63%
Cotisations Prévoyance	106 752 €	0,54%	5 586 €	112 338 €	0,54%
Cotisations Santé	79 858 €	0,41%	3 480 €	83 338 €	0,40%
Assurance statutaire	377 371 €	1,92%	19 343 €	396 714 €	1,91%
Interventions sociales en faveur du personnel	303 034 €	1,54%	8 852 €	311 886 €	1,50%
Divers (CET + ARE + compensation hausse CSG, transfert primes/points, ...)	270 040 €	1,38%	7 971 €	278 011 €	1,34%
CUMUL	19 621 936 €	100%	1 110 250 €	20 732 186 €	100,00%

Pour les services rattachés à la Communauté de communes des C
répartition de la charge brute par direction et politiques publiques :

Directions	ROB 2025 Montant en €	ROB 2026 Montant en €	Politiques publiques	ROB 2025 Montant en €	ROB 2026 Montant en €
DGS/DGAR Services supports	2 139 059	2 067 942	M- Pilotage général	289 325	248 780
			N- Gouvernance	132 049	99 500
			O- Supports	1 479 293	1 470 408
			P- Communication	141 936	148 916
			S- Proximité (accueil)	64 613	68 600
			Q- Elus (secrétariat)	31 843	31 738
DGAI	5 760 259	5 579 834	B- Environnement	840 274	849 500
			CA/CB/CC- Technique	4 531 466	4 435 524
			CB21- Ménage	388 519	294 810
DGAADT	1 518 010	1 554 335	A- Dév économique	176 001	176 300
			D- Tourisme	273 912	283 066
			E- Patrimoine	456 278	514 534
			K- Amngt territorial	354 491	317 935
			L- Dév local	257 330	262 500
DGACJS	3 747 165	3 556 114	F- Culture	1 569 008	1 486 860
			G- Sport	769 672	791 954
			H- Jeunesse	1 408 485	1 301 300
DGACS	759 637	687 700	I- Santé	51 045	52 500
			J- Solidarité territoriale	708 592	635 200
Non affecté par politique publique	355 179	344 600	Enveloppe pour les indemnités, allocations diverses-achat tickets restaurant-forfait mobilité- Réserve remplacement-évolution du régime indemnitaire	355 179	344 600
Cumul	14 279 310	13 790 525		14 279 310	13 790 525

Masse salariale Communauté de communes des Coëvrons



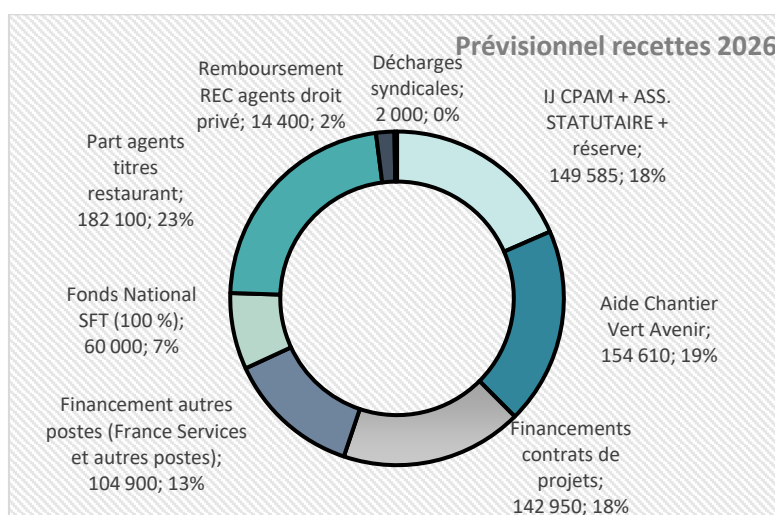
Ce graphique ne tient pas compte du montant de 344 600 € qui comprend les dépenses non affectées.

De part sa politique de mutualisation, la masse salariale de la Communauté de communes des Coëvrons est découpée pour mieux en comprendre sa structure. Il convient en effet de distinguer :

- les services uniquement communautaires
- Les services mutualisés entre la ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrons
- Les services communs (Finances, RH, Commande publique) dont une part est financée via les attributions de compensation des communes adhérentes au dispositif de l'employeur unique
- Le service technique commun dont une part de l'activité est effectuée pour le compte des communes
- Les services exclusifs des communes adhérentes au dispositif de l'employeur unique
- Les agents de la Régie des eaux mis à disposition par la Communauté de communes et qui font l'objet d'un remboursement.

Les recettes

Les recettes prévisionnelles de la Communauté de communes des Coëvrons pour ses services exclusifs et pôles mutualisés sont estimées à 810 545 €.



Le temps de travail

Depuis sa création au 1er janvier 2013, tous les agents de la Communauté de communes appliquent le temps de travail réglementaire de 1 607 heures par an (sauf les enseignants d'éducation artistique dont la durée de service relève des dispositions spécifiques à leur cadre d'emplois).

Les avantages en nature et sociaux

Dans certaines communes, les agents de restauration scolaire prennent leur repas à la cantine municipale. Cet avantage en nature « repas » est donc à indiquer. Depuis le 1er septembre 2022, un avantage en nature « véhicule de fonction » est attribué au directeur général des services mutualisés Evron-Coëvrons.

La CC attribue des titres de restauration aux agents demandeurs, dans la limite de 13 euros par mois. Les tickets restaurant sont d'une valeur nominale de 5 € prise en charge à 60% par l'employeur (soit 3 € par unité).

Concernant la protection sociale complémentaire, la CC adhère au contrat groupe proposé par le Centre Départemental de Gestion de la Mayenne dans le cadre d'un accord local signé avec le comité social territorial pour ce qui relève de la prévoyance (délibérations n°126 et n°144 des 5 et 29 novembre 2024). Pour ce qui relève de la participation obligatoire à la mutuelle Santé à compter du 1er janvier 2026, la CC versera une participation sur les contrats labellisés des agents à hauteur de 15,00 €/mois quel que soit la quotité de travail mais dans la limite du montant réel de la cotisation (délibération n° 2025_086 du 23 septembre 2025).

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées par :

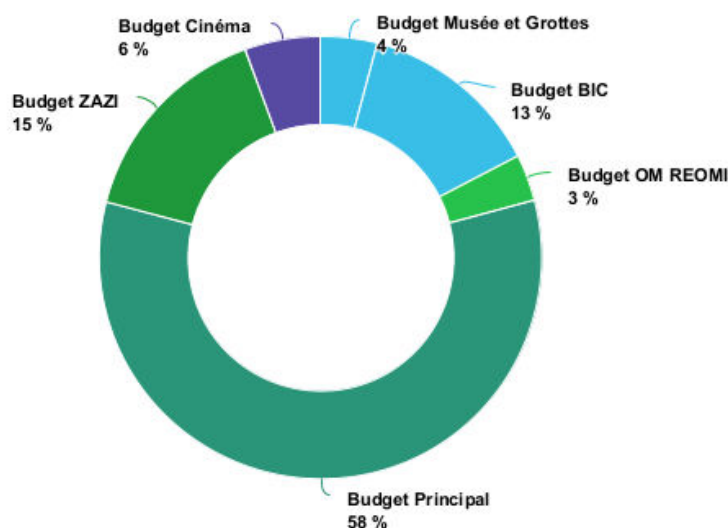
- Remboursement du capital de l'emprunt
- Versement de Fonds de concours (enveloppe cible de 179 k€/an à destination des communes membres à compter de 2020)
- Opérations récurrentes dont notamment les matériels et mobiliers des divers DGA, le matériel informatique et les logiciels, le gros entretien de voirie, la réhabilitation d'ouvrages d'art, des travaux sur les bâtiments communautaires, des travaux sur les sites touristiques, le renouvellement du parc roulant.
- Principales opérations ponctuelles en 2026 :

Opérations en k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL 25-29
APCP 1641 MAISON COMMUNE	10	521	607	3 300	8 800	3 760	794	0	16 654
2406-UNITE CENTRE	0	0	0	892	1 450	100	8	0	2 450
2502-REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF MONTSURS	0	0	0	80	550	0	0	0	630
2404-AMI CENTRE BOURGS APCP	0	0	0	200	200	300	0	0	700
2103-MAISON DE PROJET (1001 GARES)	2	10	7	200	178	0	0	0	378
2205-MOBILITES	93	182	74	100	174	200	200	0	674
2304-PLAN BOCAGER	0	0	21	90	104	0	0	0	194
2409-ARCHIVES ET STOCKAGE AP/CP	0	0	204	80	100	2 100	1 000	0	3 280

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, le recours le plus large possible aux subventions (DETR, CTR...), le FCTVA et enfin par l'emprunt.

3- L'endettement de la collectivité

Répartition par budget au 31/12/2025



Le stock de dette d'un montant total actuel de 10 285 k€ au 31/12/2025, dont les caractéristiques générales sont détaillées ci-dessous, est constitué d'emprunts à taux fixe pour 93 % de l'encours, à taux variable sur livret A pour 5% de l'encours, à taux variable sur Euribor pour 2 % de l'encours.

Budget	Encours	Nombre emprunts	Durée de vie Moyenne	Durée de vie résiduelle	Taux moyen (Ex/360)
Budget Principal	5 107 943,79 €	12	7,0	16,8	2,20%
Budget BIC	2 668 245,52 €	10	3,6	10,3	2,54%
Budget Cinéma	484 796,32 €	2	4,3	16,2	2,83%
Budget Musée et Grottes	360 750,00 €	1	8,2	16,2	0,80%
Budget OM REOMI	304 500,00 €	2	8,3	16,8	1,05%
Budget ZAZI	1 358 724,01 €	6	5,7	12,2	2,40%

Les principales banques intervenant à la Communauté de Communes sont le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Le taux d'intérêt moyen est de 2,2%, taux qui devrait se contracter compte tenu de la consultation bancaire 2025 et de la progression des taux ces deux dernières années.

Compte tenu du programme d'investissement, diverses consultations bancaires se dérouleront dans les exercices à venir. En 2025, 4 M€ seront débloqués pour financer les besoins du budget principal et les budgets annexes.

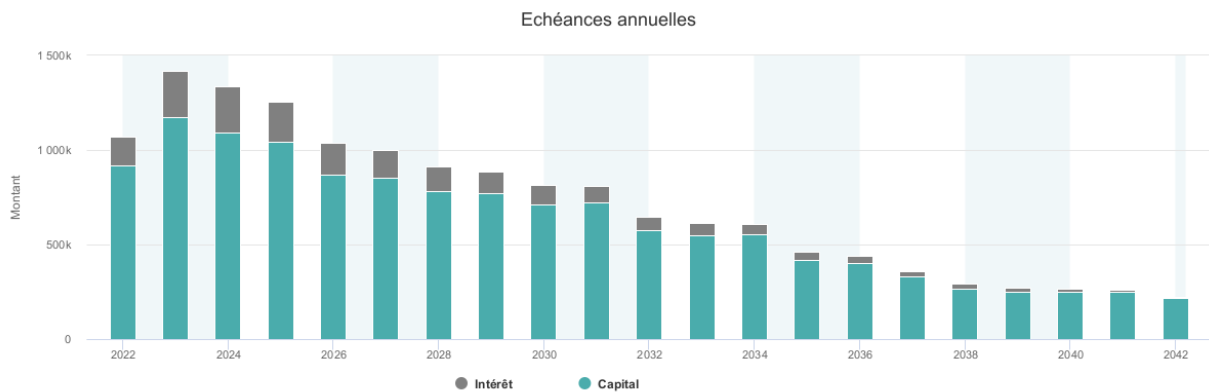


La courbe d'extinction montre une décélération graduelle du remboursement du capital de la dette actuelle dans les prochaines années, hors investissements nouveaux à financer.

En 2025, le remboursement d'un emprunt du budget principal contracté en 2017 s'est terminé, sa dernière échéance était de 150 935 € dont 1 831 € d'intérêts.

En 2026, deux emprunts du budget principal et un emprunt du budget BIC arriveront à termes, soulageant les échéances annuelles de 68 367 €, 38 367 € pour le BP et 30 000 € pour le BIC

Evolution des échéances selon le stock de dette actuel :



La prospective projette une évolution des nouvelles annuités liée aux emprunts à venir pour le financement des investissements :

En k€	2025	2026	2027	2028	2029
Annuité nouvelle	0	122	429	631	808

En fin de période l'annuité atteindrait 1,257 M€, un montant proche de son niveau de 2023-2024.

Les garanties d'emprunts accordées sont les suivantes :

Bénéficiaire	Objet	Prêteur	% de garantie	Durée restante (en année)	Type d'indexation	Indexation	Taux appliqué à la prochaine échéance (%)	Encours garanti au 31/12/2025
						TOTAL		662 468,21 €
LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS	Aménagements SEM	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	50 %	6,9	Taux fixe	S/TOTAL		205 545,12 €
						Taux fixe à 1,27%	1,27%	205 545,12 €
REGIE DES EAUX DES COEVRONS						S/TOTAL		442 697,53 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100 %	1,9	Taux fixe	Taux fixe à 4,79%	4,79%	35 426,57 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100 %	23,2	Taux variable	Livret A + 1,00%	4,00%	124 857,16 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100 %	23,2	Taux variable	Livret A + 1,00%	4,00%	230 000,00 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100 %	18,2	Taux variable	Livret A + 1,00%	4,00%	52 413,80 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A LAVAL						S/TOTAL		14 225,56 €
	Financement du centre de vacances de Torcé Viviers en Charnie	Caisse française de financement local	50 %	2	Taux fixe	Taux fixe à 4,94%	4,94%	7 477,46 €
	Financement du centre de vacances de Torcé Viviers en Charnie	Caisse française de financement local	50 %	1,9	Taux fixe	Taux fixe à 5,25%	5,25%	6 748,10 €

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

La Communauté de Communes des Coëvrons respecte les règles de plafonnement et de division du risque :

- Une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement : 2,45% pour les Coëvrons.
- Aucun des bénéficiaires ne dépasse le plafond individuel limité à 10% du montant total susceptible d'être garanti.
- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%, cette disposition n'est pas applicable aux organismes d'intérêts général.

4- Les budgets annexes

- **Le budget ZA-ZI** regroupe plusieurs lotissements économiques situés sur les communes d'Evron, Châtres-la-Forêt, Ste Gemmes-le-Robert, Montsûrs, Vaiges et Voutré. Chacune des Zones est néanmoins suivie individuellement. Une subvention du budget principal est appelée dès lors qu'une parcelle est vendue à un prix inférieur à son coût de revient. Cette subvention est réputée être absorbée par la suite par une augmentation du produit de la fiscalité des entreprises.

Les inscriptions budgétaires de 2025 ne seront pas totalement réalisées, et sont revues à la baisse pour 2026 :

En k€	2025	2026	2027	2028	2029
ZONES EN COURS DE COMMERCIALISATION	142	0	5	5	23
Zones en cours	142	0	5	5	23
ZONES EN PROJET	789	185	1 085	1 255	930
ANTINIÈRE 3	10	0	240	725	880
VADEPIED 2	623	0	845	530	50
ZA U-EXPRESS	140	35	0	0	0
Divers zones	16	150	0	0	0
Total	932	185	1 090	1 260	953

- **Le budget des Bâtiments Industriels et Commerciaux (BIC)** permet le suivi comptable des immeubles et autres biens associés productifs de revenus.

Les principaux investissements :

En k€	2025	2026	2027	2028	2029
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 739	116	555	500	0
2203-LOCAL COMMERCIAL RTE SILLE	1 584	21	555	0	0
2307-BATIMENTS DESLAURIERS	0	0	0	0	0
PROJET CIRAL	155	95	0	0	0
HOTEL ENTREPRISES	0	0	0	500	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	44	22	0	0	0
1601-ACQUISITIONS DIVERSES	9	2	0	0	0
1611-TRX SUR BATIM COMMUNAUTAIRES 2016	35	20	0	0	0
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	164	239	0	0	0
2105-BOIS DU TAY	14	34	0	0	0
VILLAGE VACANCES STE SUZANNE	150	205	0	0	0
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	0	50	0	0	0
RESTAURANT TAVERNE LES GROTTES...	0	50	0	0	0
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	546	3 600	1 533	106	0
1612-MAISON MEDICALE BAIS	3	0	0	0	0
1613-MAISON DE SANTE EVRON	450	3 500	1 533	106	0
2106-MAISON DE SANTE MONTSURS	94	100	0	0	0
Autres opérations d'équipement	0	284	0	100	200
Total DI hors dette	2 492	4 310	2 088	706	200

La prospective se présente comme ci-dessous. Les nouveaux investissements sont destinés à procurer des revenus suffisants ou bien des économies en charges de fonctionnement afin d'éviter d'augmenter l'appel au budget général et restent à évaluer plus finement.

En k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Subventions du budget principal	378	733	223	252	250	580	670	651
Autres produits fonctionnement courant	496	512	285	267	310	315	320	325
Autres produits exceptionnels larges	14	16	15	14	11	11	11	11
Produits de fonctionnement	888	1 261	523	533	571	906	1 001	987
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	-10%	29%	-79%	11%	14%	0%	0%	0%
Charges fonctionnement courant	546	739	156	175	202	205	208	211
Charges exceptionnelles larges	16	14	6	15	12	11	11	11
Annuité de dette	301	319	242	240	411	672	746	764
Charges de fonctionnement larges	863	1 072	404	430	625	889	966	987
Epargne nette	25	188	119	103	-54	17	35	-1
Recettes investissement hors emprunt	463	68	298	-	625	600	62	60
Dép Inv. hs Capital	639	509	469	2 492	4 310	2 088	706	200
Dép Inv. hs Dette	639	509	469	2 492	4 310	2 088	706	200
Dépenses directes d'équipt	354	507	467	2 492	4 310	2 088	706	200
Autres dépenses d'investissement	285	2	2	-	-	-	-	-
Emprunt	444	-	-	2 574	3 739	1 472	609	142
Résultat global de clôture	235	-33	-85	100	100	100	100	100

En l'état, les importants investissements à conduire sur ce budget nécessitent un recours à l'emprunt qui n'est pas contrebalancé par des recettes économiques. L'incidence de ce déséquilibre se traduit par un recours accru à la subvention du budget principal et la réduction de la capacité d'autofinancement de ce dernier d'environ 400 k€.

➤ **Le budget « Musée et Grottes »**, prévoit les investissements suivants :

En k€	2025	2026	2027	2028	2029
	239	94	50	50	50
EXPOSITION TEMPORAIRE	0	0	0	0	0
1113-GITE DE SAULGES	0	0	0	0	0
1601-ACQUISITIONS DIVERSES	90	89	0	0	0
1113-ENPS ESPACE NATURE ET PREHISTOIRE	137	5	0	0	0
1611-TRX BATIMENTS	0	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	0	0	50	50	50
Total DI	227	94	50	50	50

La prospective s'équilibre avec un recours stable de la subvention montant avoisinant les 330 k€ chaque année :

En k€	2025	2026	2027	2028	2029
Subventions du budget principal	369	332	325	325	325
Autres produits fonctionnement courant	284	304	312	320	329
Autres produits exceptionnels larges	10	9	9	9	9
Produits de fonctionnement	663	645	646	655	663
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	-5%	-4%	1%	1%	1%
Charges fonctionnement courant	547	532	547	562	577
Charges exceptionnelles larges	1	1	1	1	-0
Annuité de dette	25	25	25	25	24
Charges de fonctionnement larges	573	558	572	587	602
Epargne nette	90	87	74	67	62
Recettes investissement hors emprunt	60	0	0	0	0
Dép Inv. hs Capital	227	94	50	50	50
Dép Inv. hs Dette	227	94	50	50	50
Dépenses directes d'équipt	227	94	50	50	50
Emprunt	0	0	0	0	0
Résultat global de clôture	16	9	33	51	63

Le budget annexe de déchets ménagers et assimilés est un budget qui s'équilibre par lui-même. En 2024, la redevance incitative a été mise en place, après une expérimentation d'une année sur la commune de Vimartin-sur-Orthe. La grille tarifaire adoptée par le Conseil Communautaire doit permettre d'atteindre le double objectif de l'équilibre budgétaire et de réduction des tonnages de déchets ultimes au profit d'un meilleur tri sélectif. Le système de facturation est composé d'une part fixe (abonnement) de 115 € et d'une part variable de 1,90 € par dépôt. Un forfait minimal de dépôts est facturé en fonction de la composition du foyer afin d'éviter la délocalisation des poubelles dans une intercommunalité voisine. Un bonus de 10 € peut être déduit sous condition d'avoir effectué 5 dépôts de moins que le forfait accordé.

Ces tarifs seront reconduits en 2026

Dépenses d'investissement :

En k€	2025	2026	2027	2028	2029
ENVIRONNEMENT	330	530	320	320	320
1301-DECHETTERIE	162	180	180	180	180
1302-ACQUISITION MATERIEL	168	100	140	140	140
CAMION BENNE	0	250	0	0	0
Total DI hors dette	330	530	320	320	320
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
Total DI hors capital	330	530	320	320	320

Prospective :

En k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
REOMi	276	301	2 725	2 600	2 700	2 700	2 700	2 700
Autres produits fonct. courant	2 669	2 858	879	780	1 021	1 021	1 021	1 021
Produits exceptionnels larges	40	21	4	4	4	4	4	4
Produits de fonctionnement	2 986	3 179	3 607	3 383	3 725	3 725	3 725	3 725
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	-3%	5%	17%	1%	14%	-1%	-1%	-2%
Charges fonctionnement courant	2 355	2 594	3 092	3 147	3 653	3 676	3 701	3 701
Charges exceptionnelles larges	23	5	5	26	6	6	6	6
Annuité de dette	14	22	22	22	22	30	39	49
Charges de fonctionnement larges	2 392	2 621	3 119	3 195	3 680	3 712	3 746	3 755
Epargne nette	593	559	488	188	44	21	-3	-3
Recettes investissement hors emprunt	261	191	498	91	83	50	50	50
Dép Inv. hs Capital	940	689	651	330	530	320	320	320
Dép Inv. hs Dette	940	689	651	330	530	320	320	320
Dépenses directes d'équipt	940	689	651	330	530	320	320	320
Emprunt	372	0	0	0	0	0	0	0
Résultat global de clôture	1410	1471	1806	1756	1353	1104	831	659

En l'absence de revalorisation tarifaire, ce budget ne prévoit pas de dynamique de ces recettes. Auparavant la TEOM bénéficiait de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales du foncier bâti qui suivait l'inflation mesurée par l'IPCH.

Malgré une maîtrise attendue des charges de fonctionnement, la programmation des investissements implique de dégager une épargne suffisante. Cette dernière est percutée à compter de 2025 par diverses hausses tarifaires conséquentes du traitement du tonnage, notamment sur les ordures ménagères avec le projet de rénovation de l'unité de valorisation de Pontmain.

Selon les résultats financiers observés en 2025 et 2026 il faudra envisager une hausse des tarifs à l'horizon 2027-2028 afin de retrouver un équilibre entre recettes et charges et préserver un fonds de roulement suffisant.

Le budget annexe Tourisme est essentiellement financé par la subvention du budget principal. La stabilité de cette subvention doit permettre la poursuite des actions engagées.

En k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Subventions du budget principal	274	276	318	306	301	306	308	309
Autres produits fonct. courant	47	65	47	84	74	74	74	74
Autres produits exceptionnels larges	1	0	5	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	322	341	370	390	375	380	382	383
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	-15%	15%	0%	3%	-6%	0%	0%	0%
Charges fonctionnement courant	294	353	359	374	358	363	367	372
Charges exceptionnelles larges	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuité de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de fonctionnement larges	294	353	359	374	358	363	368	373
Epargne nette	28	-12	11	16	17	17	14	10
Recettes investissement hors emprunt	3	4	14	31	2	5	5	5

Dép Inv. hs Dette	21	28	10					
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat global de clôture	74	39	54	26	34	26	15	0

- **Le budget annexe Cinéma** retrace les mouvements liés au contrat de location-gérance de cet équipement, ainsi que les frais d'entretien, fluides et investissements restés à la charge de la collectivité. Le contrat actuel échu fin 2024 a été prolongé par avenant pour une année.

En k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Subventions du budget principal	173	227	176	221	230	230	230	230
Autres produits fonct. courant	202	264	259	259	4	4	4	4
Autres produits exceptionnels larges	20	0	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	395	490	434	480	234	234	234	234
Ev° réelle Charges fonct. courant	44%	0%	1%	2%	-64%	-2%	-2%	-2%
Charges fonctionnement courant	356	373	382	395	143	144	144	144
Charges exceptionnelles larges	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuité de dette	74	76	76	77	85	87	89	92
Charges de fonctionnement larges	430	448	459	472	228	230	233	236
Epargne nette	-35	42	-24	8	6	4	1	-2
Recettes investissement hors emprunt	9	20	225	0	0	0	0	0
Dép Inv. hs Dette	117	115	85	105	25	25	25	25
Emprunt	107	0	0	101	19	21	24	27
Résultat global de clôture	-67	-120	-4	0	0	0	0	0

Les hypothèses retenues à compter de 2026 sont celles d'une Délégation de Service Public (DSP) qui assumerait une partie du risque de l'activité économique du cinéma. Ainsi, l'intégralité des recettes de billetterie seront transférées aux délégataires, en contrepartie sa rémunération sera réduite et les principaux coûts de fonctionnement lui seront délégués.

L'équilibre 2025 sera sans doute à revoir à la hausse au regard d'une baisse de la fréquentation du cinéma de l'ordre de 30%. L'année 2025 aura été une des pires connues dans les salles de cinéma en France.

Le nouvel équilibre simulé permet de stabiliser la subvention du budget principal à hauteur de 230 k€/an.

- **Le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques »** enregistre peu de mouvements et se finance seul.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L

1- La prospective financière

Comme pour le budget 2025, la préparation du budget 2026 se réalise en l'absence de visibilité sur les PLF et PLFSS. Néanmoins, les variables annoncées sont prises en compte et diminue la dynamique des recettes en augmentant celle des dépenses.

Il est par exemple à noter :

- Le gel de la dynamique de la TVA qui était venue compenser les pertes de CVAE et de Taxe d'habitation. Ces anciennes fiscalités avaient une dynamique, même modeste, qui n'existe quasiment plus aujourd'hui ;
- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation de CNRACL pour la deuxième année qui a pour conséquence d'augmenter la masse salariale pour les agents titulaires ;
- La mise en place de la participation de l'employeur à la mutuelle santé à hauteur de 15€/agent.

Ces éléments viennent s'ajouter aux diminutions en 2025 du FNGIR et du FPIC.

Cependant, la proposition des services, avant arbitrage budgétaire, permet de dégager une épargne nette budgétaire de l'ordre de 1,5 M€, comme demandé dans le cadre du travail sur les TRAJECTOIRES.

Le maintien d'une épargne de cet ordre doit permettre à la Communauté d'assurer son pic d'investissement de fin de mandat programmé sur les exercices 2026 et 2027.

La prospective telle que présentée impose de garder une maîtrise fine des charges de la collectivité pour garder la capacité de tenir ses marges d'investissement dans les années à venir. La rationalisation du patrimoine devra permettre d'assurer cette maîtrise budgétaire dans les années à venir.

2- Le budget général : section de fonctionne

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Impôts et taxes (73 sauf 731)	9 553	11 514	11 813	10 827	10 976	11 174	11 391	11 614
Attribution Compensation reçue	4 889	5 308	5 625	4 595	4 696	4 766	4 838	4 911
Reversements conventionnels reçus	18	20	0	0	0	0	0	0
Reversement FNGIR	395	395	395	395	395	395	395	395
Attribution FPIC	392	434	415	384	394	374	369	365
Produit de TVA-TH	3 860	3 965	3 970	3 986	4 054	4 156	4 261	4 369
Produit de TVA-CVAE	0	1 391	1 396	1 467	1 437	1 482	1 528	1 575
Fiscalité locale (731)	8 880	8 075	8 497	8 610	8 756	8 933	9 142	9 346
Contributions Directes	8 620	7 876	8 289	8 402	8 544	8 716	8 921	9 129
Taxe Gemapi	185	185	197	200	204	208	212	216
Solde fiscalité locale	76	13	11	9	9	9	9	0
Dotations et participations	4 575	4 695	5 303	5 497	5 224	5 321	5 425	5 463
DGF	1 595	1 631	1 699	1 763	1 846	1 953	2 008	1 997
FCTVA fct	58	26	83	50	50	50	50	50
Compensations fiscales	1 320	1 500	1 641	1 654	1 683	1 724	1 772	1 822
DCRTP	217	217	208	37	0	0	0	0
Dotation COVID	33	0	0	0	0	0	0	0
Solde participations diverses	1 351	1 320	1 673	1 993	1 645	1 595	1 595	1 595
Autres produits de fct courant	3 875	4 751	5 087	6 025	6 052	6 098	6 146	6 195
Produits des services	3 839	4 609	5 034	5 940	5 980	6 028	6 076	6 125
Travaux en régie	17	0	0	0	0	0	0	0
Produits de gestion	19	142	53	85	72	70	70	70
Atténuations de charges	529	550	512	424	394	398	402	406
Produits de fonctionnement courant (A)	27 412	29 584	31 212	31 383	31 402	31 924	32 505	33 024
Produits exceptionnels	120	34	52	29	57	29	29	29
Produits de fonctionnement (B)	27 533	29 618	31 264	31 412	31 459	31 952	32 534	33 052
Charges fonctionnement courant strictes	22 509	26 445	26 704	27 624	27 962	28 715	29 392	29 658
Charges à caractère général	2 992	3 920	4 479	4 578	4 649	4 695	4 745	4 796
Charges de personnel	17 360	18 800	19 329	20 123	20 483	20 906	21 332	21 530
Autres charges de gestion courante	2 156	3 725	2 897	2 923	2 831	3 113	3 314	3 332
Atténuations de produits	1 263	1 142	1 222	1 371	1 275	1 282	1 289	1 296
Régularisation sur fraction TVA-TH	0	35	35	0	0	0	0	0
Régularisation sur fraction TVA-CVAE	0	0	11	0	0	0	0	0
AC versée	604	604	598	598	589	595	601	607
DSC versée	583	400	450	500	500	500	500	500
Reversements conventionnels versés	50	0	50	52	53	55	56	57
Contributions fiscales (FPIC, ...)	3	24	47	105	105	105	105	105
Solde atténuations de produits	23	78	32	116	28	28	28	28
Charges de fonctionnement courant (C)	23 772	27 587	27 927	28 994	29 237	29 996	30 680	30 954
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 640	1 997	3 286	2 389	2 165	1 928	1 825	2 070
Charges exceptionnelles larges	45	186	42	61	32	32	32	32
Frais financiers divers	0	153	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	45	34	42	61	32	32	32	32
Charges de fct. hors intérêts (D)	23 817	27 773	27 969	29 056	29 269	30 028	30 712	30 986
EPARGNE DE GESTION (B-D)	3 716	1 845	3 295	2 356	2 190	1 925	1 822	2 067
Intérêts (E)	71	0	136	119	148	236	288	330
Charges de fonctionnement (F = D+E)	23 888	27 773	28 105	29 175	29 416	30 264	31 000	31 316
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	3 645	1 845	3 160	2 237	2 043	1 688	1 534	1 737
Capital (H)	522	729	675	610	520	707	798	927
EPARGNE NETTE (I = G-H)	3 123	1 116	2 485	1 626	1 523	981	736	810

La prospective se base sur un socle rétrospectif jusqu'à l'exercice 2024, dernier exercice de référence connu suite à l'adoption du CFU 2024 en 2025. Pour l'exercice 2025, les prévisions se fient aux inscriptions du BP 2025 abondées par les modifications du BS et des différentes DM ; en complément les données 2025 sont ajustées par les anticipations d'atterrissage, notamment en matière de charges de personnel et de charges à caractère général qui devraient être inférieures aux crédits votés. L'exercice 2026 est lui évalué à partir des prévisions remontées dans le cadre de l'élaboration du BP26. Enfin les exercices 2027 et suivants seront

construits en fonction des tendances antérieures auxquelles sont associées des prévisions prévisionnelles.

Remarques : Entre 2024 et 2025, l'évolution des lignes « Attribution de Compensation reçue » et « Produits des services » est liée au changement du mécanisme de la refacturation du service technique commun.

Le « Solde des participations des diverses » diminue en 2026 en lien avec des subventions perçues en 2025 :

- Rayonnement patrimonial, Natura 2000 : - 118 k€
- Aménagement du territoire, PAT : - 100 k€
- Développement local, FEADER : - 50 k€
- Développement local, OPAH/PIG : - 74 k€

La prospective entrevoit une dégradation de l'épargne nette d'environ 1,7M€ entre 2024 et 2029. Les soldes intermédiaires de gestion ci-dessus permettent de distinguer deux effets qui entrent en jeu :

- Un recul d'environ 0,5 M€ relatif à la progression de l'annuité de la dette
- Un recul d'environ 1,2 M€ en lien avec la baisse de l'Excédent Brut Courant (EBC)

L'EBC mesure les marges de manœuvres dégagées par la section de fonctionnement sans tenir compte de l'impact de la dette. Ainsi lorsque les charges de fonctionnement courantes progressent de 3 M€ d'euros, les recettes elles augmentent seulement de 1,8 M€ sur la période 2024 – 2029.

Cette dynamique inversée est largement portée par les variables suivantes :

- En dépense de fonctionnement, la masse salariale progresse de 2,2 M€, soit +2,2%/par an en moyenne dont 1 M€ est imputable à la progression du taux de CNRACL de 3% par an entre 2025 et 2028, pour un coût d'environ 250 k€/an en moyenne. Quant aux investissements du budget BIC, ils font peser sur les autres charges de gestion courante du budget général une progression de 450 k€ via la subvention d'équilibre versée.
- En recette de fonctionnement, la dynamique fiscale permet une progression des recettes de 850 k€ entre 2024 et 2029. En élargissant cette recette fiscale aux fractions de TVA en compensation de la CVAE et de la TH perdues ainsi qu'aux compensations pour exonérations foncières décidées par l'Etat, les recettes progresseraient d'environ 1,6 M€ sur cette même période correspondant à une dynamique d'environ 2%/an. Il est à noter la perte de la DCRTP à partir de 2025, un désengagement de l'Etat qui implique un recul conséquent des recettes d'environ 200 k€ par an.

Néanmoins, l'effet ciseaux observé sur la période tend à s'annuler en toute fin de période avec notamment la stabilisation du taux de CNRACL, ainsi l'épargne brute retrouve une dynamique positive.

3- Le budget général – section d'investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) suivante recense le plus largement possible les projets de la Communauté de Communes à l'heure de l'établissement du présent ROB. Elle demeure toutefois sujette à des modifications programmatiques ou encore en montant et reste donc, indicative.

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Opérations directes	8 229	4 200	7 093	9 066	1 749	1 733	1 733	1 733
1-RECURRENT	831	1 394	1 955	2 787	1 749	1 733	1 733	1 733
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	616	936	1 562	2 281	1 422	1 370	1 370	1 370
1601-MATERIELS ET MOBILIERIS DGAI	0	490	707	819	680	610	610	610
1611-TRX BAT COMMUNAUTAIRES	334	330	148	310	262	250	250	250
1612 - BATIMENTS TRANSFERES	0	5	20	65	10	10	10	10
APCP 2306 VOIRIE COMMUNAUTAIRE	281	45	268	350	350	350	350	350
2107-PARC AUTOMOBILE AUTRES DGA	0	35	48	57	20	50	50	50
APCP 2305-REHABILITATION OUVRAGES D'ART	0	31	370	100	100	100	100	100
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	25	114	24	36	14	18	18	18
1431-SITES PROTEGES	25	114	24	36	14	18	18	18
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	82	125	55	76	16	80	80	80
1601-MATERIELS ET MOBILIERIS AUTRES DGA R	82	125	55	76	16	80	80	80
K-DEVELOPPEMENT LOCAL	0	0	70	0	15	0	0	0
2407-2004- ACQUISITIONS FONCIERE	0	0	70	0	15	0	0	0
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTORIELLES	108	219	244	364	252	235	235	235
1602-INFORMATIQUE	108	179	236	298	232	215	215	215
1637-MAN	0	40	8	66	20	20	20	20
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE	0	0	0	30	30	30	30	30
DIVERS ETUDES	0	0	0	30	30	30	30	30
2 PONCTUELS	678	1 441	4 817	6 282	11 845	7 073	3 897	3 315
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	50	266	2 003	1 499	1 468	110	608	1 100
2002 - REHABILITATION UT NORD SUD OUEST	17	223	1 918	590	6	0	0	0
2101 PLAN CORPS DE RUES SIMPLIFIE (PCRS)	33	9	9	10	12	10	0	0
2301-PLAN D'EAU BAIS	0	34	76	7	0	0	0	0
2406-UNITE CENTRE	0	0	0	892	1 450	100	8	0
CREATION UNITE OUEST	0	0	0	0	0	0	150	850
GIRATOIRE ZA ZI VADEPIED	0	0	0	0	0	0	450	250
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	0	0	23	102	235	90	145	0
1632-BARRAGE GUE DE SELLE	0	0	23	28	0	0	0	0
2104-PLAN DE GESTION GUE DE SELLE	0	0	0	4	50	30	30	0
2308-SITE DES GROTTES	0	0	0	70	85	0	115	0
2401-GROTTE DU REY	0	0	0	0	85	60	0	0
2504-ATLAS PAYSAGES	0	0	0	0	15	0	0	0
F-RAYONNEMENT CULTUREL	0	0	0	60	10	0	600	1 885
2202-POLE CULTUREL	0	0	0	60	10	0	600	1 385
REHABILITATION MEDIATHEQUE EVRON	0	0	0	0	0	0	0	500
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	24	58	1 333	338	550	0	0	0
2108-AMNGT SITE DU GUE DE SELLE	24	47	54	44	0	0	0	0
2302-TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE MONTSURS	0	11	1 197	58	0	0	0	0
2303-REHABILITATION CENTRE HERBERGEMENT GUE DE SELLE	0	0	0	56	0	0	0	0
2502-REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF MONTSURS	0	0	0	80	550	0	0	0
2408-GUE DE SELLE 2 AMENAGEMENT PETIT ETANG	0	0	83	100	0	0	0	0
H-ENFANCE ET JEUNESSE	0	0	0	0	4	328	295	0
2506-ALSH EVRON	0	0	0	0	4	328	295	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	0	0	0	0	0	0	70	190
2102-AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE ET SEDENTARISA	0	0	0	0	0	0	70	190
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7	17	108	495	319	325	25	0
SCOT	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUI REVISION	6	0	15	121	15	25	25	0
2304-PLAN BOCAGER	0	0	21	90	104	0	0	0
2206-ZERO ARTIFICILISATION NETTE (ZAN)	1	17	73	84	0	0	0	0
2404-AMI CENTRE BOURGS APCP	0	0	0	200	200	300	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	580	567	532	152	174	360	360	140
2205-MOBILITES	93	182	74	100	174	200	200	0
PCAET	24	9	0	49	0	20	20	0
2403- PACTE HABITAT	0	67	0	0	0	140	140	140
APCP 2003-ACCESSIBILITE GARE	463	309	459	0	0	0	0	0
2501-ENERGIE	0	0	0	3	0	0	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE	12	531	817	3 580	9 078	5 860	1 794	0
APCP 1641 MAISON COMMUNE	10	521	607	3 300	8 800	3 760	794	0
2103-MAISON DE PROJET (1001 GARES)	2	10	7	200	178	0	0	0
2409-ARCHIVES ET STOCKAGE AP/CP	0	0	204	80	100	2 100	1 000	0
P-EVENEMENTIEL ET INSTITIONNEL	4	2	0	57	5	0	0	0
1635-SITE INTERNET	4	2	0	57	5	0	0	0
Autres opérations d'équipement	6 720	1 365	321	0	0	0	0	0
Opérations indirectes	352	287	270	465	435	742	60	60
1-RECURRENT	0	64	259	390	263	86	60	60
A-DEVELOPPEMENT ECO	0	60	30	60	60	60	60	60
AIDE A IMMOBILIER	0	60	30	60	60	60	60	60
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	0	4	0	30	15	26	0	0
APCP 2310-FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE	0	4	0	30	15	26	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE	0	0	229	300	188	0	0	0
APCP FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	0	0	229	300	188	0	0	0
2 PONCTUELS	0	0	4	75	35	656	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	0	0	4	75	35	56	0	0
APCP PLH	0	0	4	75	35	56	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE	0	0	0	0	0	600	0	0
CENTRE DE SECOURS MONTSURS	0	0	0	0	0	600	0	0
Autres fonds de concours et subventions	352	223	7	0	137	0	0	0
Dépenses d'équipement	8 580	4 487	7 363	9 534	14 028	9 548	5 690	5 108

Coût net des principaux équipements subventionnés :

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
C-PATRIMOINE TECHNIQUE								
2406-UNITE CENTRE	0	0	0	892	1 450	100	8	0
CREATION UNITE OUEST	0	0	0	0	0	0	150	850
GIRATOIRE ZA ZI VADEPIED	0	0	0	0	0	0	450	250
F-RAYONNEMENT CULTUREL								
2202-POLE CULTUREL	0	0	0	60	10	0	50	1 385
H-ENFANCE ET JEUNESSE								
2506-ALSH EVRON	0	0	0	0	4	268	295	0
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
SCOT	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUI REVISION	6	- 16	- 9	105	15	25	25	0
2206-ZERO ARTIFICILISATION NETTE (ZAN)	1	7	65	72	0	0	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL								
2205-MOBILITES	93	157	13	100	174	36	118	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE								
APCP 1641 MAISON COMMUNE	10	521	- 337	2 210	5 882	791	210	0
2103-MAISON DE PROJET (1001 GARES)	2	10	- 65	- 88	178	0	0	0
2409-ARCHIVES ET STOCKAGE AP/CP			204	80	100	1 850	1 000	0

L'ensemble produit la chaîne de financement suivante :

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits de fonct. courant	27 412	29 584	31 212	31 383	31 402	31 924	32 505	33 024
- Charges de fonct. courant	23 772	27 587	27 927	28 994	29 237	29 996	30 680	30 954
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 640	1 997	3 286	2 389	2 165	1 928	1 825	2 070
+ Solde exceptionnel large	76	- 152	10	- 33	25	- 3	- 3	- 3
= Produits except. larges*	120	34	52	29	57	29	29	29
- Charges except. larges*	45	186	42	61	32	32	32	32
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 716	1 845	3 295	2 356	2 190	1 925	1 822	2 067
- Intérêts	71	0	136	119	148	236	288	330
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 645	1 845	3 160	2 237	2 043	1 688	1 534	1 737
- Capital	522	729	675	610	520	707	798	927
= EPARGNE NETTE (EN)	3 123	1 116	2 485	1 626	1 523	981	736	810

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Sur les bases précitées, il se dégage une vue globale, en CFU attendue, des principaux ratios de gestion :

K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ev° taux ménages	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ev° taux d'imposition CFE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal direct	6 614	7 189	7 554	7 738	7 869	8 031	8 224	8 422
Autres impôts et taxes	11 820	12 400	12 756	11 700	11 863	12 076	12 308	12 538
Dotations et participations	4 575	4 695	5 303	5 497	5 224	5 321	5 425	5 463
Autres produits fct courant	4 404	5 300	5 600	6 449	6 446	6 496	6 548	6 601
Produits exceptionnels larges	120	34	52	29	57	29	29	29
Produits de fonctionnement	27 533	29 618	31 264	31 412	31 459	31 952	32 534	33 052
Ev° réelle charges fct strictes	0,8%	12,1%	-0,8%	2,4%	-0,2%	0,9%	0,5%	-0,9%
Charges fct courant strictes	22 509	26 445	26 704	27 624	27 962	28 715	29 392	29 658
Atténuations de produits	1 263	1 142	1 222	1 371	1 275	1 282	1 289	1 296
Charges except. larges	45	186	42	61	32	32	32	32
Annuité de dette	593	729	810	730	668	944	1 085	1 257
Charges de fct larges	24 410	28 502	28 779	29 785	29 936	30 972	31 797	32 243
Epargne nette	3 123	1 116	2 485	1 626	1 523	981	736	810
Recettes investissement	2 815	4 703	5 343	2 916	5 066	5 263	2 047	745
Dépenses investissement	9 255	4 728	8 838	9 534	14 028	9 548	5 690	5 108
Dépenses directes d'équip.	8 229	4 200	7 093	9 069	13 593	8 806	5 630	5 048
Fonds de concours	352	287	270	465	435	742	60	60
Opérations compte de tiers	674	240	1 474	0	0	0	0	0
Emprunt	4 150	0	96	2 000	5 007	3 304	2 906	3 553
Résultat global de clôture	6 746	7 837	6 923	3 932	1 500	1 500	1 500	1 500
Ep brute	3 645	1 845	3 160	2 237	2 043	1 688	1 534	1 737
AC reçue	4 889	5 308	5 625	4 595	4 696	4 766	4 838	4 911
Encours 31.12 / Ep brute	1,9	3,4	1,8	3,2	5,7	8,4	10,6	10,9
DSC versée	583	400	450	500	500	500	500	500
Annuité nouvelle	0	0	0	0	122	429	631	808
Encours corrigé au 31.12	6 976	6 297	5 718	7 108	11 595	14 192	16 301	18 927
Annuité antérieure	593	729	810	730	545	515	455	449

La contraction des marges de manœuvres de la section de fonctionnement et la période d'investissement qui s'annonce impacteront nécessairement le délai de désendettement de la collectivité. Toutefois ses bases financières solides et la prudence des hypothèses retenues lui permettent d'endosser le pic d'investissement à venir en restant vigilant sur la trajectoire de sa section de fonctionnement à tenir.

CONCLUSION

Le budget 2026 sera, pour son premier tiers, le dernier de la mandature. A ce titre, il s'inscrit dans la conduite des actions et projets engagés ces dernières années. Le mandat aura été fortement impacté par de nombreux événements supra-territoriaux qui auront tous entraîné des conséquences sur les finances de la collectivité. Le regard rétrospectif que nous pouvons porter dans ce ROB constate les événements traversés ces dernières années de la crise du COVID à l'accélération de la dégradation des comptes publics en passant par la poussée inflationniste et la crise de l'énergie.

Malgré ces incertitudes, les finances communautaires sont restées saines et la Communauté de communes a démontré sa forte capacité d'adaptation.

Aujourd'hui, le climat politique national, est quelque peu incertain et, pour la deuxième année consécutive, le budget de la Communauté est établi sans vision sur les futurs projets de lois de finances. Il s'avère néanmoins que la Communauté de communes, avait anticipé, dès le début de l'année 2025, une situation de dégradation des finances publiques à moyen terme en engageant un travail de prospective politique et financière à horizon 2027. Cet exercice a permis de mobiliser les élus et les services pour construire un budget soutenable et permettant de porter les investissements structurants inscrits dans la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le projet de structuration engagé depuis 2016 autour de la mutualisation des services, de la rationalisation des process internes et du pilotage des politiques publiques se poursuit pour permettre de garantir l'allocation des moyens au plus proche des Coëvronnais et d'apporter aux élus une capacité à projeter de nouvelles organisations.

Dans un contexte possible de durcissement des moyens à disposition des collectivités territoriales, la Communauté de communes des Coëvrons se donne la capacité de maintenir son pouvoir d'agir.